



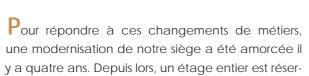


PRESENTATION GÉNÉRALE



nstallé depuis 1850 à la même adresse, dirigé depuis plus de quarante-cinq ans par la même famille, Change de la Bourse est un des plus anciens établissements de la place spécialisé dans les activités à caractère financier. Depuis cinq générations, le public marseillais sait y trouver un accueil en toutes circonstances.

Au cours des dix dernières années, la société a abandonné le métier de grossiste en billets de banques, ainsi que les taches matérielles liées à la Loterie Nationale, y compris la vente aux détails des produits de la Française des Jeux, pour consacrer toute son énergie à sa clientèle dans les domaines touristique (change et agence de voyages) et boursier.





vé à notre clientèle d'investisseurs en Bourse. Elle peut y venir à tout moment du lundi au vendredi consulter toutes informations boursières et bénéficie de la compétence et de la culture de nos chargés de clientèle. Une informatique en prise directe avec la Société des Bourses Françaises et une grande banque nationale permet de répondre efficacement et instantanément à toutes demandes.

Dans le même temps, nos services administratifs et comptables disposent de bureaux modernes et conviviaux, pour un travail plus agréable et plus performant. Enfin, pour que tous aient des outils homogènes, un réseau informatique en accélère la communication entre les services. Tous les atouts sont ainsi réunis pour une production de qualité pour le plus grand profit de tous, clients et personnel.

L'ensemble de ces modifications et modernisations d'agencement s'est achevé au cours de l'hiver 96-97 avec sa phase la plus délicate, la transformation de notre rez-de-chaussée. Ce lieu ouvert à tous, où se marient le ton miel des boiseries et l'anthracite profond de la pierre polie, est le fruit d'un effort architectural tout particulier. Désormais les maîtres mots y sont clarté, transparence et espace pour un accueil convivial et chaleureux. Le service y est toujours aussi précis et rapide. La fréquentation accrue traduit déjà l'appréciation des clients.

Afin de s'intégrer au mieux à l'ensemble de la place du Général de Gaulle, redessinée par la Mairie de Marseille dans le cadre du Plan Canebière, nous avons terminé par une remise en état de notre facade avec l'accord préalable de l'architecte des batiments de France.





Pour s'adapter à l'évolution de son environnement, en constante mutation depuis dix ans, Change de la Bourse a ainsi relooké son image auprès de la population marseillaise et non marseillaise pour l'accueillir dans un décor discret, chaleureux et sécurisé.



Change de la Bourse poursuit et développe ainsi ses activités, au service des particuliers et des entreprises tout d'abord, avec le change, les titres et les voyages, tout en préservant jalousement ses activités souterraines telles que la gestion de sa propre trésorerie et sa fonction d'Émetteur de Loterie Nationale.



e tout temps, Change de la Bourse a exploité un des plus importants bureaux de change de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Devant l'affluence toujours croissante à nos guichets (+ 11 % en trois ans) et dans un souci de qualité du service rendu, nos agents, s'exprimant dans les cinq principales langues européennes, sont à même de traiter toutes opérations de change.

Grâce à l'importance des mouvements effectués à ses guichets, près de 90 000 transactions par an représentant un montant de l'ordre de 220 millions de francs en devises étrangères, la société peut offrir au public la délivrance ou la reprise immédiate de toutes coupures (billets de banque ou chèques de voyages).

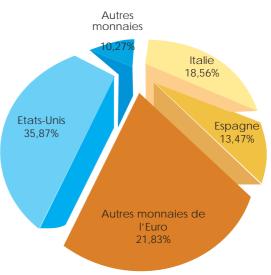
MSTRUT DI

Change de la Bourse, premier spécialiste du négoce de l'or et de l'argent sur la place marseillaise, a assuré en 1996 la commercialisation d'une tonne et demi de métaux. En relation direct avec la place de Paris, notre société peut effectuer toutes opérations de vente et d'achat pour compte de la clientèle.

Notre réseau de correspondants, français et étrangers, nous assure l'arbitrage de notre propre trésore-rie-devises. La gestion de nos excédents en devises est pour nous un atout supplémentaire pour offrir à nos guichets les cours les plus compétitifs.

De nouveaux services se développent depuis quelques années, davantage tournés vers les entreprises (importateurs ou exportateurs) : livraison de devises, négociation au comptant de chèques libellès en devises et transfert à l'étranger de devises pour toutes opérations.

Répartition du chiffre d'affaires par groupes de devises



2002 arrivant à grands pas, notre société, soucieuse de fidéliser sa clientèle, s'y est préparée activement d'abord par une automatisation de ses transactions et une meilleure organisation interne, ensuite par la mise à disposition du public d'un nouveau hall d'accueil.





r fe le

n notre qualité de *Maison de Titres*, régie par la loi bancaire, l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières est l'essence même de notre société. Parce qu'actuellement le statut des Maisons de Titres évolue pour être complètement banalisé à la fin de l'année 1997, la société doit dans ce domaine aussi évoluer, en harmonie avec l'ensemble de ses métiers.

LA GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Les dépôts confiés à Change de la Bourse le classent parmi les sociétés financières d'importance moyenne de la région.

Adossé à une grande banque de réseau pour la conservation des avoirs de sa clientèle, l'équipe de Change de la Bourse, proche des marchés, attentive à toute question, offre un service de *luxe*, spécifiquement adapté à chaque client, tenant compte de son identité et de sa complexité.

La clientèle dispose d'un panel d'outils peu commun sur la place de Marseille : flux d'informations boursières, dépèches AFP, documentation et analyses sur les sociétés côtées, analyse graphique. Change de la Bourse offre à sa clientèle tous les produits financiers existants sur les différents marchés et s'applique, en dehors du cadre d'opérations purement boursières, à répondre à des demandes plus particulières (déclarations de revenus, d'ISF, de successions, et aussi de réflexion patrimoniale) pour être en toutes circonstances proche d'elle.

LA GESTION POUR PROPRE COMPTE

La gestion de la trésorerie de la société est dissociée de celle des avoirs de sa clientèle. Les fonds propres de la société, représentant une trésorerie avoisinant les 100 millions de francs, sont placés sur les marchés des actions comme des obligations et éventuellement sur le marché interbancaire. Selon la tendance des marchés, nous effectons des placements à court ou à moyen terme.

D'une manière générale, nous disposons, pour gérer notre propre trésorerie, des mêmes outils et moyens que ceux offerts à notre clientèle titres.





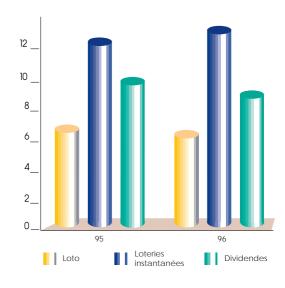


epuis l'origine, Change de la Bourse est lié aux activités de jeux, par l'intermédiaire de la Loterie Nationale puis du Loto National.

L'activité même de vente à nos guichets de billets de la Loterie nationale (disparue en tant que telle depuis 1990) existait bien avant la reprise de la société par Messieurs Luciani père et fils. La décision de rompre avec cette activité ne fut pas chose facile. Mais la réalité des chiffres sur la rentabilité et la viabilité du service était d'une évidence telle, que nous ne pouvions à l'infini repousser cette décision.

Malgré ce, Change de la Bourse garde des liens très étroits avec les jeux en sa qualité d'Émetteur de Loterie nationale : les sept émetteurs actuels sont chacun actionnaires de La Française des Jeux (20 % au total). Pour sa part, notre société détient 2,626 % du capital de cette société d'économie mixte et siège à son Conseil d'administration ; elle a vocation à ses dividendes annuels.

Les Emetteurs assurent la commercialisation et la diffusion des jeux de La Française des Jeux (depuis 1935 pour ce qui concerne Change de la Bourse). À ce titre et en raison de leur participation historique à la création de certains jeux, ils perçoivent des redevances calculées sur l'ensemble des enjeux collectés par La Française des Jeux.



Répartition des produits brut des jeux en millions de francs (hors guichets).

Pour définir les relations avec cette dernière, chaque émetteur a conclu pour vingt ans un contrat, devant expirer en 2008. Afin de défendre leurs intérêts et d'assurer la réalisation des taches matérielles qui leur incombent dans le circuit de la diffusion des jeux, les émetteurs sont rassemblés au sein d'un groupement, Prélo, dont Change de la Bourse détient 13,13% des parts.







epuis le 1er avril 1997, dans un espace repensé et entièrement transformé après la fermeture des guichets de jeux, Change de la Bourse est heureux de pouvoir proposer au public, regroupés en un même lieu, deux produits fondamentaux et complémentaires du tourisme: le change et le voyage.



Voyages Beauvau, désormais filiale à 97 % du groupe, a commencé ses activités sur Marseille en 1953, d'abord sur la Canebière, puis dans le quartier de l'Opéra, rue Beauvau, d'où son nom.

Aujourd'hui, une équipe connaissant parfaitement tous les aspects du voyage est à même de conseiller tout client, pour un simple billet de train comme pour un tour du monde, dans un lieu conçu pour le plaisir et le confort, avec une note

ripe d'ex

d'exotisme qui annonce le dépaysement du voyage.

> À quelques mètres, sans avoir à ressortir, il obtiendra sans perte de temps et aux meilleures conditions les moyens de paiements nécessaires à son déplacement : billets étrangers ou chèques de voyage.

Les entreprises se voient livrer sur demande leurs billets et documents de voyages en leurs bureaux, comme leurs devises.





epuis l'introduction en Bourse, Change de la Bourse est et reste une société familiale. La famille Luciani-Merle, toujours à la tête de la société, détient 51,65% du capital à la fin de l'année 1996.

Principaux indicateurs de gestion	1992	1993	1994	1995	1996
Résutats et situation patrimoniale au 31.12 (en millions de francs)					
Produits d'exploitation bancaire	75,3	44,7	67,8	50,5	48,1
Produits net bancaire	46,4	36,9	62,8	43,7	38,6
Résultat courant avant impôt	29,9	1 7,3	41,5	19,5	17,1
Bénéfice social	18,0	1 1,8	37,6	14,0	13,9
Capitaux propres avant répartition	1 1 8,5	121,1	148,2	135,9	1 23,4
Fonds propres après affectation des résultats	109,3	110,7	1 2 1,9	109,5	109,7
Capitalisation boursière	154,0	215,5	242,9	253,4	275,6
Pour une action (base 1 056 000 actions ; en francs)					
Bénéfice social	17,09	11,21	35,61	13,33	13,18
Dividende	8,75	9,92	25,00	25,00	13,00
Avoir fiscal	4,37	4,96	12,50	12,50	6,50

Le nombre moyen des transactions quotidiennes est de 859 titres en 1996 contre 704 en 1995. Durant le mois de novembre, il s'est échangé 31 773 titres pour un montant de 8,32 millions de francs.

Cours de Bourse		1992	1993	1994	1995	1996
(base 1 056 000 actions; en francs)					
	Dernier	145,83	204,11	230,00	240,00	261,00
DELA	Plus haut	160,42	250,25	261,28	255,00	349,00
EMENT PINANGOU	Plus bas	80,50	153,12	205,00	1 95,00	241,10
and the second	Moyen	124,95	211,08	256,25	224,87	276,89



Le rendement de l'action Change Bourse comparé au cours moyen pour l'année 1996 s'établit à 7,03%.

ENTIEREMENT LIBEREES

Siège Social :

3, Place du Général de Gaulle, 3 MARSEILLE

> R. C. Marseille 9 057 804 783 57 B478

ACTION

DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS

AU PORTEUR

Entièrement libérée

No 038230

RAPPORT ANNUEL

Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 1997

Rapport de Gestion

Consolider les acquis du passé, préparer les positions du futur, telles sont les tâches essentielles dévolues à votre Conseil, à côté de la surveillance de la gestion quotidienne de la société assurée par la Direction Générale.

Quatre orientations illustrent particulièrement ce souci majeur de votre Conseil :

- . la décision de soumettre aux Tribunaux, conjointement avec quatre autres Émetteurs, les atteintes délibérées aux droits précédemment accordés à votre société dans la commercialisation des jeux et loteries et leur résultat,
- . l'arrêt de la vente au détail à nos guichets des jeux de La Française des Jeux, dont le produit était devenu dérisoire en regard du coût ; la recherche d'une activité de substitution, présentant un fort pouvoir d'attraction et une bonne synergie avec le change touristique, que nous pensons avoir trouvé sous la forme d'une agence de voyages ; la transformation du rez-de-chaussée de notre immeuble, devenu indispensable pour la clientèle de ces deux pôles d'activité.
- . la réorganisation des activités financières en deux départements distincts, l'un chargé de la gestion des avoirs de notre clientèle, l'autre de celle de nos propres avoirs,
- . la nomination à la Présidence de la société de Monsieur Georges MERLE pour succéder à Monsieur Daniel LUCIANI.
- 1°) Le 29 mars 1996, le Conseil d'administration appelait pour succéder à Monsieur Daniel LUCIANI, après trente-deux années de présidence, son neveu, Monsieur Georges MERLE. Celui-ci travaille au sein de la société depuis 1964 ; il en est administrateur depuis 1982 et occupait précédemment les fonctions de Directeur Général depuis 1986. C'est dire qu'il en connaît parfaitement tous les rouages. Il est ainsi, à la tête de la société, le troisième représentant de la famille qui en assure la direction et le développement sans discontinuité depuis près de cinquante ans.

Le Conseil a chargé Monsieur Daniel HUMBERT, jusqu'alors Directeur Administratif et Financier, d'assister Monsieur MERLE en qualité de Directeur Général.

2°) La reprise de la clientèle particulière de la société de Bourse Ducatel-Duval à Marseille remonte à trois ans. Les premières années furent consacrées à doter cette activité de locaux adéquats, d'une informatique adaptée et d'un conservateur répondant à nos besoins chez qui fût transféré l'ensemble des avoirs de la société et des portefeuilles de sa clientèle. Ceux-ci sont gérés selon diverses modalités, la plus courante étant la gestion dite assistée ou conseillée. En 1996, votre société a considéré opportun de réorganiser en départements la gestion de titres. La gestion pour compte propre et la gestion pour compte de tiers correspondent en effet à des métiers distincts, avec des contraintes, des rythmes propres et des risques de conflits d'intérêts, même si ces derniers sont plus théoriques que réels compte tenu des dimensions de notre maison. Ces considérations ont conduit votre Conseil à décider une séparation organique de ces deux activités. Fonctionnent donc parallèlement, c'est-àdire sans lien hiérarchique, d'une part la gestion pour compte de tiers, sous la responsabilité d'un chef de service,

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, conformément à la loi et à vos statuts, pour soumettre à votre appréciation les résultats de notre gestion au cours de l'exercice 1996.

13 914 014,76 francs, soit 12,70% des fonds propres disponibles au 1er janvier 1996 après distribution afférente à l'exercice précédent, tel est le montant de votre bénéfice social pour 1996, très proche de celui de 1995 (14 072 146,82 francs). Le produit brut bancaire est passé de 50 375 553 francs à 56 809 330 francs tandis que le produit net bancaire est revenu de 44 142 020 francs à 43 696 431 francs. Après un rappel des grandes lignes de forces d'action de votre Conseil, l'essentiel de ce rapport sera consacré aux analyses et explications nécessaires à la bonne compréhension de ce résultat.

d'autre part la gestion pour propre compte, confiée à un Directeur des Marchés, qui ne s'occupe que des avoirs de la société et de ceux de quelques rares clients dont les opérations impliquent une technicité très particulière.

3°) L'une des premières décisions qu'a dû prendre la nouvelle équipe dirigeante concernait la vente au détail des jeux de La Française des Jeux, assurée à nos guichets depuis l'origine (1934).

Prétextant ce changement de Direction à la tête de la société au 1er avril 1996, La Française des Jeux décidait unilatéralement de mettre fin à la même date à notre statut de courtier, bien que celui-ci fut bien antérieur à la création de cette dernière et n'ait fait l'objet d'aucun accord contractuel entre les deux partenaires. La suppression de la commission de courtier revenant jusqu'alors à votre société condamnait une activité dont l'équilibre financier était déjà très fragilisé par la politique de multiplication des points de vente poursuivie par La Française des Jeux au cours des années précédentes : il devenait impensable de poursuivre indéfiniment une activité qui absorbait trois francs de salaires et charges pour générer deux francs de recettes ! Il y a été définitivement mis fin le 14 septembre 1996.

Cette décision impliquait que soient correctement résolues trois difficultés induites :

. comment assurer au mieux l'inévitable contraction des effectifs impliqués, l'arrêt de l'activité ne se justifiant que par des économies, essentiellement de personnel. Nous y reviendrons lors de l'analyse du bilan social de l'exercice ;

. comment trouver une activité de substitution, occupant l'emplacement laissé vacant, permettant de contribuer de façon raisonnable aux charges de fonctionnement, tout en renforçant l'image de la société et en assurant une bonne synergie avec son activité de change touristique. Très rapidement, le choix de votre conseil s'est porté sur l'agence de voyages exploitée par la SARL Voyages Beauvau, propriété de la famille MERLE. Le couplage de bureau de change et d'agence de voyages est fréquent et généralement porteur. De plus, Voyages Beauvau comptent une clientèle importante d'entreprises, très complémentaire de celle de notre activité de change. Enfin les relations amicales nouées entre les deux sociétés depuis plusieurs années étaient garantes d'une bonne coopération entre leurs personnels. Pour des raisons réglementaires, celles-ci doivent rester des sociétés distinctes. Depuis le 1er avril 1997, votre société est donc détentrice de 97 % des parts de la SARL Voyages Beauvau dans des conditions qui seront exposées au chapitre Participations de ce rapport ;

. comment doter cet ensemble d'un outil moderne, attractif, convivial et sécurisé, dont le besoin est vital, le mot n'est pas trop fort, pour le bureau de change dans la perspective de l'introduction de l'Euro. Selon les monnaies participantes, il convient d'envisager une baisse des transactions de 10 % à 50 %. Tous les intervenants sur ce marché ne pourront se maintenir ; ne resteront que ceux qui dès maintenant auront su s'équiper pour s'assurer de la fidélité de leurs clients et maîtriser après 2002 un volume d'activité et une rentabilité satisfaisants.

Dès le 16 septembre 1996, un réagencement complet du rez-de-chaussée de l'immeuble abritant le siège de votre société a été entrepris, qui s'est achevé le 14 mars 1997. Ces travaux ont constitué l'achèvement de ceux entrepris dès 1993 sur le reste de l'immeuble, et ont représenté un nouvel investissement de plusieurs millions de francs. Votre société dispose aujourd'hui d'un outil immobilier de tout premier plan, tant pour sa localisation, le confort et la modernité de ses installations que pour leur sécurisation.

4°) Nos précédents rapports de 1994 et de 1995 ont longuement analysé la volonté de La Française des Jeux de faire payer aux Émetteurs les errements de sa propre gestion sous la précédente direction. Nous avions indiqué comment les deux associations d'anciens combattants et victimes de guerre membres du Gie Prélo, groupement constitué par l'ensemble des émetteurs, avaient pu imposer aux cinq autres adhérents le 28 mars 1996 l'acceptation du principe des contributions et charges supplémentaires réclamées par La Française des Jeux. Le 10 juillet 1996, l'assemblée générale du groupement confirmait cet accord de principe en adoptant par deux voix représentant 67,3 % des parts contre cinq représentant 32,7 %, un avenant présenté par La Française des Jeux au contrat du 17 décembre 1991. Ce dernier a été signé le 26 juillet 1996. Sans entrer dans des considérations juridiques très complexes, les divergences concernent la portée de ce contrat du 17 décembre 1991 entre Prélo et La Française des Jeux, relatif à la loterie instantanée, et peuvent être schématisées comme suit :

. pour les associations d'anciens combattants, il a eu pour effet de transférer au Gie Prélo la totalité des droits et obligations des Émetteurs en la matière,

. pour les cinq autres, dont Change de la Bourse, il ne pouvait avoir d'autre objet que de définir les modalités pratiques de commercialisation de ces jeux, pour laquelle La Française des Jeux avait souhaité n'avoir qu'un seul partenaire opérationnel. Leurs rapports pécuniaires et patrimoniaux avec celle-ci restent régis par les seuls contrats que chacun d'entre eux a signé en septembre 1988.

Le différend est trop important quant au principe et quant aux montants en jeux pour pouvoir être réglé par la seule négociation. Dans son rapport annuel pour 1994, Change de la Bourse annonçait que "votre société saurait faire prévaloir, si nécessaire en justice, la défense des droits légitimes de ses actionnaires reposant sur le respect par la puissance publique des dispositions du contrat qu'ellemême avait imposé en 1988 pour vingt ans". Fidèle à ses principes, votre société, en compagnie des quatre autres émetteurs réfractaires, a donc porté l'affaire devant le Tribunal de Commerce de Paris. Considérant qu'il convenait en tout premier lieu de clarifier les règles de fonctionnement et l'étendue du domaine de compétence du Gie Prélo, ces cinq émetteurs ont demandé au Tribunal d'annuler la décision de son assemblée générale du 10 juillet 1996 et de mettre à charge des deux associations d'anciens combattants les sommes que celles-ci auraient contribué, par leur vote, à faire sortir indûment des caisses du Groupement.

Activité de la société en 1996

1°) Les jeux et loteries

a) les jeux

Les enjeux collectés par LA FRANÇAISE DES JEUX ont progressé de 1,9 % pour atteindre 33,7 GF (contre 33,1 GF en 1995), soit 19,3 GF (+ 3,6 %) pour la Loterie Instantanée et 14,4 GF (- 0,2 %) pour le Loto et les jeux on-line. Ces derniers ne représentaient plus en 1996 que 42,8 % des enjeux, contre 43,7 % en 1995.

b) La Française des Jeux

Change de la Bourse détient directement 2,626~% de la Française des Jeux.

L'évolution des relations avec cette société, le Gie Prélo et les autres Émetteurs a été analysé dans l'introduction au présent rapport.

Au 1er janvier 1996, ainsi que nous l'avions indiqué précédemment, le prélèvement de l'État sur les enjeux collectés par La Française des Jeux a été majoré de 0,2 %, réduisant à due concurrence le résultat potentiel de cette société et le bénéfice qu'elle est susceptible de distribuer à ses actionnaires.

Le conseil d'administration de La Française des Jeux en a arrêté les comptes pour l'exercice 1996 le 25 avril 1997. Ceux-ci font apparaître un bénéfice de 412,9 MF, à comparer aux 334,8 MF de l'exercice 1995. Sous réserve de l'approbation de ces comptes par l'assemblée générale, votre société aurait vocation à percevoir en 1997 un dividende de l'ordre de 10,8 MF.

c) LA FRANÇAISE DE MOTIVATION

En 1991, votre société et les Émetteurs autres que les associations d'anciens combattants ont créé Prélo Loisirs, groupement qui a pour vocation de détenir une participation (12,96 %) au capital de La Française de Motivation. Cette société du groupe La Française des Jeux a en charge l'organisation des programmes des voyages et *incentives* détaillants, les diverses conventions et séminaires, l'accueil des gagnants et invités du Millionnaire ainsi que les voyages du Vatoo. La Française de Motivation propose aussi ses services à des sociétés hors du groupe, dans des proportions qui restent toutefois modestes (7 % du chiffre d'affaires, contre 5 % en 1996).

Change de la Bourse détient 40 % des droits au sein de Prélo Loisirs et donc indirectement 5,188 % de La Française de Motivation.

À ce titre, il avait perçu en 1995 un dividende de 1,2 MF et un autre dividende de 0,1 MF en 1996.

En 1996, pour la troisième année consécutive, le chiffre d'affaires de cette société est en baisse (85,1 MF, contre 90 MF en 1995, 101 MF en 1994 et 186 MF en 1993). Son résultat est négatif de 2,1 MF, à la suite d'une malencontreuse opération hors groupe à l'occasion des jeux olympiques d'Atlanta.

Il est espéré pour 1997 un résultat de l'ordre de 2 MF pour un chiffre d'affaires de 130 MF, dont 10 MF hors groupe.

d) le Gie PRÉLO

Comme les années précédentes, PRÉLO (groupement pour la PRomotion des Émissions de la LOterie nationale) a assuré en 1996 la coordination des actions commerciales et publicitaires des Émetteurs et les fonctions matérielles et financières liées à la commercialisation des produits de La Française des Jeux leur incombant, notamment la collecte et la répartition des recettes correspondantes.

Il a ainsi encaissé pour notre compte pour nous les rétrocéder 12 659 KF de commissions au titre des différents jeux instantanés (contre 12 217 KF en 1995) et 6 252 KF au titre des redevances sur Loto (contre 6 465 KF en 1995) auxquels viennent s'ajouter 1 645 KF provenant du placement de sa trésorerie courante et 67 KF de produits divers, tandis qu'il payait pour notre compte et nous répercutait 9 334 KF de charges liées aux mêmes jeux.

Pour plus de 55 % (5 236 KF), ces charges ont été imposées à Prélo par La Française des Jeux en application de l'avenant contesté du 26 juillet 1996 et viennent se rajouter aux 3 394 KF de l'an passé. Il a été expliqué dans l'introduction du présent rapport comment la validité de la décision collective du Gie Prélo qui a abouti à cet avenant a été mise en cause devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Prenant en considération le caractère contesté de ces facturations, nous avons constaté leur répercussion forcée dans nos comptes sous forme d'une provision pour charges. Parallèlement, nous avons constitué une provision pour dépréciation, de même montant, pour compenser le fait que nous avons débité dans nos livres le compte du Gie Prélo pour un montant supérieur à celui dont il s'est reconnu redevable à notre égard à l'issue de l'assemblée du 23 avril 1997 ayant statué sur ses comptes annuels. Nous avons enfin passé une dernière écriture, de même montant, au crédit d'un compte de transfert de charges pour rétablir l'équilibre, considérant que cette charge devrait être effectivement supportée par un tiers non encore identifié.

e) résultats et perspectives

Le produit brut bancaire du secteur des jeux, incluant un dividende de La Française des Jeux de 8 791 KF et les derniers mois de l'activité de courtier-détaillant, a atteint 26 235 KF en 1996, à comparer aux 32 144 KF réalisés en 1995 (dont 8 662 KF de dividende de La Française des Jeux), tandis que son produit net, déterminé avant imputation des frais de personnel afférents à l'exploitation, mais après facturations contestées de La Française des Jeux, représente 20 532 KF contre 23 555 KF en 1995.

Depuis plusieurs mois, le marché des jeux semble connaître une certaine saturation, aussi La Française des Jeux table-t-elle prudemment sur des enjeux stables en 1997 et un résultat en net repli.

2°) Le change (or et devises)

Le produit brut de notre activité de change touristique a légèrement régressé à 6 766 KF en 1996, contre 6 829 KF en 1995 (- 0,9 %). Son produit net bancaire a représenté 6 719 KF, en baisse de 1,1 % sur celui de 1995 (6 794 KF).

Le volume des opérations sur or et argent a connu une légère reprise au cours de l'année 1996 (+ 5,4 % en tonnage traité), malgré la majoration de 0,5 % de la taxe sur métaux précieux intervenue au 1er février pour financer le Remboursement de la Dette Sociale. La marge sur nos opérations est à nouveau en hausse sensible, passant de 1 020 KF en 1995 à 1 204 KF à 1996 (+ 18,1 %), chiffre de peu inférieur à celui de 1994 (1 352 KF), alors que le tonnage traité était près de deux fois et demie supérieur.

Globalement, les activités de change connaissent une grande stabilité depuis plusieurs années et leur produit net bancaire évolue dans des marges très faibles (7 922 KF en 1996, 7 813 KF en 1995, 7 878 KF en 1994).

3°) La gestion pour compte de tiers

Les résultats de cette activité ont été dans la suite de ceux de 1995, dans un climat boursier un peu plus favorable : le produit brut bancaire de l'activité est passé de 1 661 KF à 2 100 KF (+ 26,4 %), tandis que le produit net bancaire est passé de 831 KF à 1 025 KF.

Le début de l'année 1996 a vu s'achever le transfert chez Crédit du Nord de l'essentiel des avoirs dont nous sommes dépositaires, à l'exception de l'or en dépôt et de quelques valeurs suisses conservées à Genève. Nous avons dû mettre fin en septembre 1996 au contrat du responsable commercial engagé fin 1995 pour créer une clientèle sous mandat de gestion, dont la mission n'a pas donné les résultats attendus.

Durant les premiers mois de 1997, qui ont certes connu un climat boursier particulièrement favorable, les courtages encaissés ont progressé de 50 % sur l'année précédente.

4°) La gestion pour propre compte

Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre introduction, cette activité a été séparée de celle de gestion pour compte de tiers au 1er juillet 1996.

Cette politique a permis des opérations plus nombreuses et plus variées, qui ont généré des profits en sensible progrès : son produit net bancaire a encore progressé de 13,6 %, passant de 8 064 KF à 9 160 KF d'une année sur l'autre (7 040 KF en 1994), malgré la baisse des principaux taux de marchés (le taux à 3 mois a chuté de 5,5625 % en décembre 1995 à 3,4446 % en décembre 1996) et malgré les importantes ponctions opérées sur notre trésorerie, notamment par la distribution d'un dividende de 26,4 MF, le 14 juin 1996.

5°) Participations

Depuis le 1er avril 1997, votre société détient 97 % des parts de la SARL Voyages Beauvau, acquises pour un montant global de 679 KF. Cette société, créée en 1953, gère une agence de

voyages désormais implantée dans nos propres locaux depuis le 14 mars 1997.

Son acquisition s'est accompagnée d'une série de conventions que votre Conseil a autorisées et qu'il vous demandera d'approuver après audition du rapport de vos commissaires aux comptes qui leur est consacré :

- . la première, du 1er avril 1997, porte sur le rachat, pour un montant de 165 200 francs, de 118 des 123 parts de la SARL Voyages Beauvau dont Monsieur Georges Merle, Président-Directeur Général, était propriétaire. Cette convention a été autorisée par votre Conseil le 29 janvier 1997 ;
- . la deuxième, du 1er avril 1997, porte sur le rachat, pour un montant de 165 200 francs, de 118 des 123 parts de la SARL Voyages Beauvau dont Madame Françoise Merle, Administrateur, était propriétaire. Cette convention a été autorisée par votre Conseil le 29 janvier 1997 ;
- . la troisième, du 1er avril 1997, concerne une garantie de passif donnée par Monsieur Georges Merle, Président-Directeur Général, tant en son nom qu'en ceux de son épouse, Françoise, et de sa fille, Christine Merle-Nivière, sous réserve d'une franchise de 100 KF. Cette convention a été autorisée par votre Conseil le 29 janvier 1997 ;
- . la quatrième et dernière, du 7 avril 1997, est une convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens et traite des redevances que doit nous verser Voyages Beauvau en contrepartie de l'occupation de nos locaux et des frais de fonctionnement et de Direction Générale que nous supporterons pour leurs besoins. Cette convention a été autorisée par votre Conseil le 4 avril 1997.

Bilan social

La décision unilatérale de La Française des Jeux de mettre fin à notre mandat de courtier et aux recettes correspondantes (environ 160 KF par an) le 1er avril 1996 a précipité l'arrêt de notre activité de vente au détail de jeux et loteries, dont depuis quelques années déjà les recettes ne parvenaient plus à couvrir la charge du personnel directement affecté, et la suppression de 5 postes de travail (4 à temps plein et 1 à temps partiel). Dans le respect des dispositions du Code du travail, un plan social et des aides ont été mis en place pour assurer, dans les moins mauvaises conditions possibles, le départ du nombre de collaborateurs correspondant. Il a été fait appel en priorité aux départs volontaires. L'ensemble a représenté un coût de 636 KF, dont un peu moins de la moitié en contributions au delà des obligations strictes.

Il convient de souligner tout spécialement l'excellent esprit de l'ensemble du personnel pendant cette période difficile, puis pendant celle du réagencement du rez-de-chaussée qui a vu se poursuivre sans discontinuité l'activité de change touristique et l'accueil de la clientèle dans des conditions de confort souvent précaires. Seuls leur dévouement et leur volonté ont permis l'obtention du résultat qui vous est aujourd'hui présenté.

Le titre et la Bourse

En 1996, votre titre a poursuivi fort honorablement sa carrière sur le marché, tant en termes de cours que de niveau d'activité, terminant l'année 1996 à 261 francs, contre 240 francs douze mois plus tôt (230 francs le 31 décembre 1994). Les cours extrêmes furent 349 francs le 4 juin et 241,10 francs le 27 juin (détachement du coupon le 14 juin ; pour mémoire, cours extrêmes 1995 : 255 francs le 13 juin et 195 francs le 3 novembre). Cette progression de 8,75 % d'un 31 décembre à l'autre reste cependant modeste en regard de celle du CAC 40 pendant la même période (+ 23,71 %). La moyenne des transactions quotidiennes a atteint 859 titres (704 en 1995 et 497 en 1994). La capitalisation boursière du titre s'élevait ainsi à 275 millions à fin 1996 contre 253 millions à fin 1995 et 243 millions à fin 1994.

L'importance du dividende semble avoir momentanément désemparé le marché, puisque le cours est revenu de 339 francs à 243 francs en un peu plus d'une semaine, obligeant votre société à intervenir très provisoirement (les 17 et 18 juin) sur le marché pour préserver vos intérêts en se portant acquéreur de 1 430 titres pour un montant total de 363 681,79 francs (dont 1 036,19 francs de frais de négociation); ces titres ont été intégralement recédés dès le 18 juin et jusqu'au 1er octobre pour un montant total de 369 883,89 francs (dont 1 997,89 francs de frais de négociation), soit un cours moyen de 260,06 francs. En définitive, l'opération a dégagé un profit net de 6 202,10 francs et votre société ne détenait plus d'action propre à la clôture de l'exercice.

Nous vous demanderons bien entendu de reconduire pour une année supplémentaire cette autorisation, en fixant à 350 francs le prix maximum d'achat d'une action et à 250 francs le prix minimum de sa cession ultérieure sur le marché.

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article 356-3 modifié de la loi du 24 juillet 1966 et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

+ de + de + de + de + de + de 1/20 1/10 1/5 1/3 1/2 2/3

à fin 1996

Daniel LUCIANI
Georges MERLE
La Française des Jeux
•

rappel à fin 1995

Daniel LUCIANI
Georges MERLE
La Française des Jeux
•

Notre précédent rapport mentionnait comment le 29 décembre 1995, à la suite d'un simple reclassement de titres au sein de son groupe, La Française des Jeux avait pu créer entre nos deux sociétés une participation réciproque supérieure à 10 %, situation prohibée par la Loi. Dans un premier temps, cette dernière a tiré prétexte des négociations en cours avec le Gie Prélo, représentant les Émetteurs, et de leur incidence sur le cours de votre titre, pour s'interdire d'intervenir avant que n'en soient publiés officiellement les résultats, alors même que votre société vous a constamment tenus informés, ainsi que le public, des intentions de La Française des Jeux et de leurs répercussions dans vos comptes, tant au travers de ses communiqués de presse que dans ses rapports annuels (1994 et 1995). Les 20 000 premiers titres ne furent ainsi cédés sur le marché qu'en novembre 1996 ; 15 000 autres firent l'objet d'une application après Bourse le 17 janvier 1997, sur intervention d'un mandataire ad hoc désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Marseille à la demande de votre société. La Française des Jeux ramenait ainsi sa participation dans votre capital à un niveau inférieur à 10 %; pour tout autant, à la date de rédaction du présent rapport, votre société n'a pas été avisée de ce que cette participation serait revenue en dessous du seuil de 5 % des droits de vote. Nous n'avons été informés d'aucun autre mouvement important ayant affecté le capital de votre société au cours de l'exercice écoulé ou lors des premiers mois de 1997.

Au 31 décembre dernier, 3 salariés de la société détenaient 554 actions Change de la Bourse. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ses salariés ; de même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966.

La juste rémunération des fonds que vous avez bien voulu confier à la société est l'une des préoccupations constantes de votre Conseil, aussi vous propose-t-il la distribution au titre de 1996 d'un dividende de 13 francs par action, auxquels s'ajouteraient 6,50 francs d'avoir fiscal. La distribution globale atteindrait ainsi 13 728 000 francs, niveau très proche du bénéfice de l'exercice. Cette politique de distribution serait poursuivie au cours des exercices à venir.

Perspectives

La stabilité depuis plusieurs années du résultat de nos activités tournées vers le grand public a déjà été soulignée. L'un des buts recherchés par la substitution d'une agence de voyages à la vente au détail de jeux et loteries et par l'installation de ces activités dans des locaux adaptés aux exigences modernes est bien d'inverser cette tendance et de dynamiser des activités qui restent globalement d'une excellente profitabilité.

Nous sommes désormais en mesure d'offrir à une clientèle plus homogène une gamme élargie de services à plus forte valeur ajoutée. Cette politique est à replacer dans le contexte d'une volonté politique marquée, à tous les niveaux décisionnels, de relancer Marseille et d'en faire une grande métropole. Trois axes de développement illustrent cette volonté :

. le tourisme, qui passe par une mise en valeur systématique des ressources d'une agglomération largement sous-exploitées. L'une des dernières manifestations en a été la décision de classement en zone touristique de tout le centre-ville, autorisant une animation commerciale accrue les dimanches. Quelque 200 000 croisiéristes sont attendus en 1999, contre 35 000 en 1995. De même, la Coupe du Monde de Football en 1998, dont le tirage au sort des groupes et plusieurs matches doivent se dérouler à Marseille, constitue pour la cité une formidable occasion, tant par les équipements nouveaux en cours de réalisation, que par la publicité télévisuelle mondiale dont elle bénéficiera ;

. le projet Euroméditerrannée, d'une ampleur de 7 GF étalés sur quinze ans, confié à un Établissement Public d'Aménagement, qui consiste à remodeler toute la partie du centre-ville située entre les deux grandes gares : gare maritime de La Joliette et gare routière et ferrovière de Saint-Charles, où doivent arriver en 1999 les premiers TGV mettant Marseille à trois heures de Paris ;

. la prospection, en France et hors de France, d'entreprises à forte valeur ajoutée susceptibles de venir, notamment dans le cadre du projet Euroméditerrannée, s'installer dans l'agglomération à côté de celles qui existent déjà (le département des Bouches-du-Rhône assure à lui seul 2 % de la production mondiale de micro-électronique). Ces entreprises, pour elles-mêmes et leurs cadres, auront besoin de se déplacer, en France et à l'Étranger, et auront besoin d'interlocuteurs à même de les guider dans la gestion de leurs patrimoines.

Il existe donc, à brève échéance, de réelles opportunités pour un établissement marseillais, dynamique et sérieux, voulant et sachant s'adapter aux exigences d'une clientèle nouvelle.

La parole revient maintenant à vos Commissaires aux comptes qui, par leurs différents rapports, vont compléter votre information de façon à ce que celle-ci soit aussi riche et précise que possible avant le vote des résolutions. Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien manifester à votre Conseil en votant celles qu'il a, aujourd'hui encore, l'honneur de proposer à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
(en milliers de francs)	1992	1993	1994	1995	1996
Situation financière en fin d'année					
Capital social :	30 800	30 800	52 800	52 800	52 800
Nombre d'actions :	616 000	616 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires hors taxes :	75 480	44 768	68 100	50 434	51 667
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	31 343	18 952	43 900	21 996	23 568
Impôt sur les sociétés :	5 952	5 353	3 899	4 910	5 732
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	18 049	11 833	37 603	14 072	13 914
Montant des bénéfices distribués :	9 240	10 472	26 400	26 400	13 728
Résultat des opérations réduit à une seule action	n				
(en francs)					
Bénéfice après impôt,					
mais avant amortissements et provisions :	40,99	22,08	37,88	16,18	16,89
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	29,30	19,21	35,61	13,33	13,18
Dividende versé à chaque action :	15,00	17,00	25,00	25,00	13,00
Avoir fiscal :	7,50	8,50	12,50	12,50	6,50
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre :	35	35	34	32	24
Montant de la masse salariale :	7 400	8 556	8 463	8 340	9 072
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,):	3 191	3 700	3 656	3 569	3 583

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 24 mai 1993, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1996 sur :

- · le contrôle des comptes annuels de la société CHANGE DE LA BOURSE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention, comme nous l'avons fait dans notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 1995, sur certaines charges du GIE PRELO exposées dans le rapport de gestion et dans l'annexe.

LA Française des Jeux entend faire supporter aux Emetteurs au travers du GIE PRELO certaines charges contestées ou susceptibles d'être contestées individuellement ou collectivement par les Emetteurs, dont la société Change de la Bourse.

L'impact de ces charges nouvelles contestées sur le résultat 1996 s'élève à : 5 236 KF avant impôt (enregistrés en provisions pour litiges).

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 11 avril 1997.

Les Commissaires aux Comptes

J. VAYSSE-VIC M. VIRZI-LACCANIA

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi, préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

I - Conventions nouvelles

A) Convention du 1er Avril 1997

Co-contractant : Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur

Généra

Objet : Acquisition de 118 parts de la SARL Voyages Beauvau

au prix unitaire de 1 400 \bar{F} Montant : 165 200 \bar{F}

Cette convention a été autorisée par le Conseil lors de sa séance du 29 Janvier 1987.

B) Convention du 1er Avril 1997

Co-contractant : Madame Françoise MERLE, Administrateur Objet : Acquisition de 118 parts de la SARL Voyages Beauvau

au prix unitaire de 1 400 F

Montant: 165 200 F

Cette convention a été autorisée par le Conseil lors de sa séance du 29 Janvier 1997.

C) Convention du 1er Avril 1997

Co-contractant : Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur Général

Objet : Garantie donnée par Monsieur Georges MERLE d'un éventuel passif de la SARL Voyages Beauvau à la suite de la cession faite à Change de la Bourse de 480 parts de ladite société par lui-même, Madame Françoise MERLE et Madame Christine NIVIERE, née MERLE, sous réserve d'une franchise de 100 000 F.

Cette convention a été autorisée par le Conseil lors de sa séance du 29 Janvier 1997.

D) Convention du 7 Avril 1997

Co-contractant : SARL Voyages Beauvau, filiale à 97 % de Change de la Bourse, dont Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur Général, est par ailleurs Gérant, dont Madame Françoise MERLE, Administrateur, est par ailleurs Gérante et dont Monsieur Daniel HUMBERT, Administrateur-Directeur Général, est par ailleurs Fondé de Pouvoir avec pouvoir général d'engagement

Objet : Mise à la disposition et utilisation de moyens entre les deux sociétés

Montants : - 50 000 F par an (indexés) pour l'occupation des locaux affectés à Voyages Beauvau,

- 25 000 F par an (indexés) pour les frais afférents des locaux affectés à Voyages Beauvau, autres que leur seule occupation,
- 0,333 % de la facturation déclarée chaque année par Voyages Beauvau aux autorités de tutelles et à l'organisme de garantie collective,
 - 50 % du bénéfice avant impôt,
- Rémunération des avances de trésorerie consenties à Voyages Beauvau au taux moyen mensuel du marché monétaire au jour le jour, majoré d'un quart de point,
- Rémunération des avances de trésorerie consenties par Voyages Beauvau au taux moyen mensuel du marché monétaire au jour le jour, minoré d'un quart de point.

Cette convention a été autorisée par le Conseil lors de sa séance du 4 Avril 1997.

II - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

A) Contractant: Monsieur Daniel LUCIANI

a) Nature et objet : Avantage en nature

Modalité : Mise à disposition d'un appartement de fonction sis à Marseille (13008), 4, Rue Martiny

b) Nature et objet : Rémunération de son compte courant dont le solde à la clôture de l'exercice 1996 s'élève à : 4 134 285,44 F

Modalités : Taux annuel de 6,42 %

Intérêts comptabilisés en charge au titre de l'exercice $1996:370~883.68~\mathrm{F}$

B) Contractant: Monsieur Georges MERLE

sis à Marseille (13008), 427, Rue Paradis

- a) Nature et objet : Avantage en nature $\mbox{Modalit\'e} : \mbox{Mise \`a disposition d'un appartement de fonction }$
- b) Nature et objet : Rémunération de son compte courant dont le solde à la clôture de l'exercice 1996 s'élève à : 430 458.59 F

Modalités: Taux annuel de 6,42 %

Intérêts comptabilisés en charge au titre de l'exercice 1996 : 92 $084,53~\mathrm{F}$

Fait à Marseille, le 11 avril 1997.

Les Commissaires aux Comptes

J. VAYSSE-VIC M. VIRZI-LACCANIA

Première résolution

L'Assemblée Générale, lectures faites du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 1996, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 1996 traduisant ces opérations.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'année 1996.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable au 31 décembre 1996 s'élève à 15 369 339,69 F, soit :

• Report à nouveau	1 455 324,93
• Résultat de l'exercice 1996	13 914 014,76
• total disponible	15 369 339,69
dácido do l'affactor commo quit	

décide de l'affecter comme suit

à la distribution, à compter du 16 juin 1997, d'un dividende de 13 F par action (auquel s'ajoute un avoir fiscal de 6,50 F)
au report à nouveau, le surplus, soit

ensemble 15 369 339.69

13 728 000,00

1 641 339,69

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	1993	1994	1995
Nombre d'actions	616 000	1 056 000	1 056 000
Dividende par action (F)	17,00	25,00	25,00
Avoir fiscal (F)	8,50	12,50	12,50
Revenu global (F)	25,50	37,50	37,50

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de reconduire jusqu'à l'assemblée généra-le ayant statué sur les comptes de l'exercice 1997 l'autorisation qu'elle lui avait précédemment donnée d'opérer en Bourse sur les actions de la société, dans les conditions définies par la loi.

En particulier:

- + le nombre maximum d'actions détenues à un même moment ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du nombre total des actions existantes,
- + le prix d'achat unitaire ne pourra excéder trois cent cinquante francs (350 F),
- + le prix de vente unitaire ne pourra être inférieur à deux cent cinquante francs (250 F).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 101 du 24 juillet 1966, approuve les conventions intervenues le 1er avril 1997 portant acquisition de 236 parts de la SARL Voyages Beauvau, jusqu'alors détenues par moitié par Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur Général, et par Madame Françoise MERLE, Administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 101 du 24 juillet 1966, approuve la convention intervenue le 1er avril 1997 avec Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur Général, par laquelle ce dernier se porte garant, tant en son nom propre qu'en celui de son épouse Françoise MERLE, et en celui de sa fille, Christine NIVIÈRE, d'un éventuel passif de la SARL Voyages Beauvau, sous réserve d'une franchise de 100 000 francs.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 101 du 24 juillet 1966, approuve la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens intervenue le 7 avril 1997 avec la SARL Voyages Beauvau.

Principes et Méthodes Comptables d'Evaluation

• Les comptes de la société sont présentés selon les normes comptables applicables aux établissements de crédit, édictées par le Comité de la réglementation bancaire en son règlement 91-01 modifié adaptant à la France les dispositions de la Directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés Européennes en date du 8 décembre 1986. Ces dispositions sont conçues pour satisfaire les besoins en matière de calcul des agrégats monétaires, aux niveaux national et européen, et faciliter la comparabilité des comptes des établissements de crédit à l'intérieur de l'Union européenne. C'est ainsi, en raison de la nature même des opérations effectuées par les établissements de crédit, qu'un certain nombre de postes ou de sous-postes sont la résultante de compensation entre charges et produits. Il en est ainsi des résultats des opérations financières et des constitutions/reprises de provisions. L'annexe compléte et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat.

Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément aux règles et habitudes de la profession, et sauf indication contraire, tous les chiffres sont mentionnés en milliers de francs.

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les avoirs (globalement 2 073 390 F) et dettes (néant) libellés en devises étrangères, ainsi que les monnaies métalliques propriété de l'établissement, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en francs sur la base des cours officiels du 31 décembre 1996. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payées en devises ont été enregistrés en francs français au cours du jour des opérations correspondantes.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond d'une part aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son siège ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 1 122 250 F en 1979, de seconde part à l'acquisition en 1993 d'une partie de la clientèle de son activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, soit 800 000 F.

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 an
+ locaux d'exploitation	30 ans
+ immeubles de rapport	50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des trav	vaux) 4 à 13 ans
+ véhicules	5 ans
+ matériel de bureau	5 ou 10 ans
+ - d° - informatique (dégressif)	4 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Il a été constitué une provision pour dépréciation de 319 712 F.

Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 5 a).

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 1996, estimé globalement à 596 568 F (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne "autres passifs - personnel et organismes sociaux". Sur option de l'entreprise pour le régime institué à l'article 39 1° bis alinéa 2 du C.G.I., la fraction de ce montant correspondant aux congés acquis depuis le 1er juin 1996, soit 453 580 F, n'a pas été déduite du résultat fiscal.

Portefeuilles de valeurs mobilières

(titres de transaction, de placement, d'investissement ou de participation)

Les titres de transaction sont ceux que l'établissement achète ou vend sur un marché avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (six mois au plus), ainsi que le ferait un négociant de ses marchandises. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais inclus. S'ils viennent à être conservés plus de six mois, ils sont reclassés dans la catégorie des titres de placement ou d'investissement à leur valeur de marché au jour du transfert. Au bilan, ils sont évalués au cours du marché du dernier jour boursier. L'écart de réévaluation est enregistré au compte de résultat.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe (comme les obligations) achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. L'établissement doit pouvoir justifier de ressources permettant d'en assurer le financement jusqu'à cette date (ressources globalement adossées). Les titres sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais exclus. L'écart (positif ou négatif) entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est réparti linéairement sur les différents exercices à courir jusqu'à l'échéance. En l'absence de risque quant au montant devant être remboursé, les plus ou moins values afférentes à ces titres, calculées après application de la règle précédente, n'ont pas à être enregistrées en comptabilité, sauf risque de signature de l'émetteur.

Les titres de placement sont ceux qui n'entrent dans aucune des autres catégories (transaction, investissement, participation). Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les plus-values latentes éventuelles, à la clôture de l'exercice, ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre leur prix d'acquisition et leur dernier cours sur le marché, font l'objet d'une provision. A fin 1996, une moins-value latente de 4 625 F a été ainsi constatée.

Pour ces trois catégories de titres, les intérêts courus à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

Les titres de participation, exclusivement constitués de titres non cotés, apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

Charges et produits des jeux enregistrés par l'intermédiaire du Gie Prélo

Le Gie Prélo est un Gie de moyens créé entre les différents Émetteurs qui encaisse pour leur compte et leur répartit les commissions qui leur reviennent au titre des différents jeux de loteries instantanées. Celles-ci apparaissent sous la rubrique "Commissions (produits) sur opérations avec la clientèle" du compte de résultat pour un montant de 12 658 550 F.

De même, il assure pour leur compte les tâches matérielles de diffusion, d'encaissement et de contrôle des billets des diverses loteries qui leur incombent en vertu de leur statut et de leurs obligations à l'égard de La Française des Jeux et leur en répercute le coût à l'identique. Les montants correspondants sont repris sous la rubrique "Autres charges d'exploitation bancaire - jeux et loteries" du compte de résultat et s'élèvent à 3 001 292 F.

Par ailleurs, le Gie Prélo centralise et répartit les dépenses de promotion commerciale des jeux on-line (Loto) à charge des Émetteurs. Celles-ci apparaissent sous la rubrique "Autres charges d'exploitation bancaire - jeux et loteries" du compte de résultat pour un montant de 1 096 880 F.

Enfin, il a eu à supporter en 1996 diverses contributions mises à sa charge par La Française des Jeux, pour un montant de 5 236 033 francs (part Change de la Bourse). Compte tenu de leur caractère contestable (et contesté) tant quant à leur principe que dans leur montant, celles-ci ont été traduites dans les comptes de la société au moyen de deux provisions et d'un produit, chacun pour 5 236 033 francs :

- * la première provision tend à traduire le caractère juridiquement contestable de ces charges,
- * la seconde, pour dépréciation du compte du Gie Prélo, vise à rétablir la symétrie avec le compte de Change de la Bourse dans les livres du Gie Prélo à la suite de l'assemblée générale du groupement ayant statué sur ses comptes pour l'exercice 1996, lesquels n'ont pas été approuvés par Change de la Bourse,
- * le produit, constaté dans un compte de transfert de charges, rétablit l'équilibre en considérant que ces charges devraient être en définitive supportées par un tiers non encore identifié.

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Engagements financiers en matière de retraites

Il n'a pas été contracté d'engagement de ce type au profit de personnes ayant quitté l'entreprise.

En ce qui concerne le personnel actuellement en activité, il n'a pas été constitué de provision à ce titre.

La quote-part des indemnités de départ à la retraite, calculées conformément aux dispositions de l'article L 122-14-13 alinéa 2 du Code du Travail, acquise au 31 décembre 1996 par les membres du personnel sur la base de leur ancienneté effective à cette même date représente une somme de 468 540 F.

Bilans Comparés au 31 Décembre

ACTIF	1996		1995	
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	3 645		3 674	
Créances sur les établissements de crédit	10 522		9 815	
- à vue		3 205		2 531
- à terme		7317		7 284
Créances sur la clientèle : comptes ordinaires débiteurs	809		639	
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 522		108 012	
Actions et autres titres à revenu variable	5 830		3 904	
Participations et activités de portefeuille	8 276		8 230	
Immobilisations incorporelles	2 075		2 066	
Immobilisations corporelles	15 316		13 087	
Autres actifs	23 805		12 542	
- jeux		9 728		2 749
- Etat		6 490		69
- comptes relatifs aux opérations sur titres		4 747		4 373
- divers		2 840		5 351
Comptes de régularisation	392		1 154	
TOTAL	154 192		163 123	

PASSIF	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit : à vue	504	103
Comptes créditeurs de la clientèle à vue, autres que des		
comptes d'épargne à régime spécial	14 560	12 386
Autres passifs	4 841	6 113
- jeux		1 007
- personnel et organismes sociaux	1 669	2 599
- Etat	784	1 188
- comptes relatifs aux opérations sur titres	1 506	595
- divers	882	72 4
Comptes de régularisation	98	92
Provisions pour risques et charges	10 740	8 494
Sous-total hors capitaux propres	30 743	27 188
Capital	52 800	52 800
Réserves	55 280	55 280
Report à nouveau	1 455	13 783
Bénéfice de l'exercice	13 914	14 072
Sous-total des capitaux propres	123 449	135 935
TOTAL	154 192	163 123

Comptes de Résultat Comparés

	1996	1995
Produits et charges d'exploitation bancaire	47 945	49 306
+ Intérêts et produits assimilés	5 131	11 032
• sur opérations avec les établissements de crédit	208	228
• sur opérations avec la clientèle	13	123
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 910	10 681
- Intérêts et charges assimilées	- 559	- 112
• sur opérations avec les établissements de crédit	- 96	- 4
• sur opérations avec la clientèle	- 463	- 108
+ Revenus des titres à revenu variable	8 884	9 862
+ Commissions (produits)	29 413	28 954
• sur opérations avec la clientèle	19 334	19 441
(dont : commercialisation des jeux)	19 334	19 441
• sur opérations sur titres	2 100	1 661
• sur opérations de change	7 979	7 852
- change touristique	6 775	6 832
- or et argent	1 204	1 020
- Commissions (charges)	- 1 270	- 417
• sur opérations sur titres	- 1 214	- 379
• sur opérations de change	- 56	- 38
+ Gains sur opérations financières	6 346	18
• solde des PV/MV sur cessions de titres de transaction	6 231	18
• solde des PV/MV sur cessions de titres de placement	115	
- Pertes sur opérations financières	0	- 31
• solde des PV/MV sur cessions de titres de placement	0	- 31

au 31 Décembre

	1996	1995	5
Autres produits et charges ordinaires	- 28 402	- 26 430	
+ Autres produits d'exploitation	10 855	1 807	
• autres produits d'exploitation bancaire : jeux et loteries	5 236		
autres produits d'exploitation non bancaire	5 619	1 807	,
- reprises de provisions	4 303		387
- produits sur cessions d'immobilisations	0		5
- autres produits	1 316		1 415
- Charges générales d'exploitation	- 21 134	- 19 519	
• frais de personnel	- 14 419	- 13 599	9
- salaires et traitements	- 9 711		- 9 145
- charges de retraite	- 698		- 758
- autres charges sociales	- 2 885		- 2 811
- impôts, taxes, versements assimilés sur rémunérations	- 1 125		- 885
• autres frais administratifs	- 6 715	- 5 920)
- Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 839	- 1 706	
- Autres charges d'exploitation	- 10 768	- 6 687	
• autres charges d'exploitation bancaire : jeux et loteries (dont provisions pour charges)	- 9 335 - 5 236	- 5 195	
autres charges d'exploitation non bancaire	- 1 433	- 1 492	?
- pertes sur cessions d'immobilisations	- 46		- 55
- dotations de provisions	- 1 313		- 1 342
- autres charges	- 74		- 95
- Solde des corrections de valeur sur créances	- 5 516	- 325	
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	19 543	22 876	
Produits et charges exceptionnels	103	3 894	
+ Produits exceptionnels	103	3 394	
- Charges exceptionnelles	0	- 7 288	
RESULTAT AVANT IMPOT	19 646	18 982	
Impôt sur les sociétés	5 732	4 910	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 914	14 072	

Notes Annexes

Note 1 Projet d'affectation du résultat

	Réserve spéciale des P.V. à L.T.	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Report nouveau	Mise en distribution	TOTAL
Dotation		-	-	186	13 728	13 914
Prélévement		-	-	-	-	-
ENSEMBLE	-	-	-	186	13 728	13 914

Note 2 Mouvements de l'actif immobilisé

	Au 3	1-12-95	Mouveme	nts de	l'exercice	Au	31-12	-96
	bruts	nets	acquisitions ou transferts	cessio			amort./ prov.	nets
IMMOBILISATIONS INCORPOREL	LES							
Fonds commerciaux	1 922	1 922				1 922		1 922
Concession d'emplacement	142	139			2	142	5	137
Logiciels informatiques	24	5	25		14	49	33	16
Sous-total	2 088	2 066	25		16	2 113	38	2 075
IMMOBILISATIONS CORPORELLE	ES							
Immeubles d'exploitation	16 138	11 506	9	14	1 241	16 130	5 870	10 260
Terrains et constructions	4 697	3 303			180	4 697	1 574	3 123
Agencements et installations	7 881	5 022	9	14	1 004	7 873	3 860	4 013
Logements de fonction	3 560	3 181			57	3 560	436	3 124
Immeubles hors exploitation	440	338			7	440	109	331
Matériels	3 078	1 243	883		575	3 904	2 353	1 551
Véhicules	226	121	465		125	634	173	461
Matériel de bureau	1 352	394	418		332	1 770	1 290	480
Mobilier de bureau	1 500	728			118	1 500	890	610
Immobilisations en cours			3 174			3 174		3 174
Sous-total	19 656	13 087	4 066	14	1 823	23 648	8 332	15 316
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	l							
Participations et activités de portefeuille	8 230	8 230	111	65		8 276		8 276
Sous-total	8 230	8 230	111	65		8 276		8 276
TOTAL	29 974	23 383	4 202	79	1 839	34 037	8 270	25 667
	29 974	23 363	4 202	79	1 639	34 037	8 3 / 0	23 00

Note 3 Portefeuille-titres

a) Ventilation des titres entre les différents portefeuilles au 31 décembre 1996

	Transaction	Placement	Investissement	ENSEMBLE
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 427	-	-	83 427
organismes publics1	0 985	-	-	10 985
autres émetteurs ?	2 442	-	-	72 442
dont OPCVM français et capitalisation	6 283			6 283
Actions et autres titres à revenu variable	5 615	215	-	5 830
Actions propres	-	-	-	-
TOTAL	89 042	215	0	89 257

Les titres détenus dans le portefeuille de placement proviennent de transferts du portefeuille de transaction effectués au cours de l'exercice 1995 et de l'exercice 1996.

	valeur d'acquisition	prime linéaire	valeur du marché		u - values provisionnées	valeur comptable
Titres de placement	220		215	- 5	- 5	215
Titres d'investissement						néant
TOTAL	220		215	- 5	- 5	215

b) Titres cotés et non cotés

	Cotés	Non cotés	ENSEMBLE
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 427	40 000	83 427
Actions et autres titres à revenu variable	5 830	-	5 830
Participations et titres de l'activité de portefeuille	-	8 276	8 276
Parts dans les entreprises liées	-	-	-
TOTAL	49 257	48 276	97 533

- c1) Filiales et participations : néant
- c2) Entreprises dont la société est associé indéfiniment responsable :

Gie PRELO : 5, rue Christophe Colomb 75008 PARIS
 Gie PRELO LOISIRS : 5, rue Christophe Colomb 75008 PARIS

d) Ventilation des revenus des titres à revenu variable

Note 4 Fonds propres, réserves et provisions

a) Capital social (au 31.12.96)

Toutes les actions ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Nombre d'actions à droit de vote double : 564 151

b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

c) Le capital est entièrement libéré.

d) Actions de la société détenues par elle-même

Actions détenues au 31 décembre 1996 : néant Actions achetées pendant l'exercice : 1 430 actions de 50 F Actions vendues pendant l'exercice : 1 430 actions de 50 F

(avant afffectation du résultat) réserve légale : 5 280 réserve spéciale des plus-values à long terme : 0 réserve extraordinaire : 50 000

ENSEMBLE 55 280

f) Ecart de réévaluation

e) Ventilation des réserves

Les immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

g) Provisions pour risques et charges	
. pour litiges	10 151
. pour retraite	0
. pour impôts	0
. pour autres charges	589
ENSEMBLE	10 740

Note 5 Echéanciers

a) créances, dettes et engagements (y compris les intérêts courus)

	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	ENSEMBLE
ACTIF					
créances sur établissements de crédit et clientèle	10 204	-	-	317	10 521
obligations et autres titres à revenu fixe	46 379	955	6 034	30 154	83 522
créances subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL	56 583	955	6 034	30 471	94 043
PASSIF					
dettes envers établissements de crédit et clientèle	15 064	-	-	-	15 064
dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
dettes subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL	15 064	-	-	-	15 064

HORS BILAN NEANT

dont se rapportant à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation : néant dont se rapportant à des entreprises liées : néant

b) Intérêts courus ou échus au 31.12.96

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur créances ou dettes sur les établissements de créd	lit 85	-
sur créances ou dettes sur la clientèle	-	463
sur obligations et autres titres à revenu fixe	96	-
TOTAL	181	463

Note 6 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt	Résultat comptable
Résultat courant	17 290	17 290		17 290
Charges définitivement exclues du droit à déduction	n	272		
Plus-valentes latentes sur OPCVM taxées		123		
Charges de l'exercice 1996 à déduire du résultat				
fiscal des exercices 1997 et ultérieurs		502		
Charges des exercices 1995 et antérieurs déduites				
du résultat fiscal 1996		- 539		
Reprises de provisions antérieurement taxées		- 282		
Assiette et I.S.		17 366	5 789	- 5 789
Avoirs fiscaux imputables			- 3 070	+ 3 070
Contribution additionnelle			579	- 579
Total résultat courant	17 290		3 298	+ 13 992
Résultat exceptionnel passible I.S.	103	103	38	65
incidence contrôles fiscaux 1992 et 1995	- 280	- 373	- 137	- 143
Total résultat exceptionnel	- 177	- 270	- 99	- 254
ENSEMBLE	17 113	17 096	3 199	13 914

Note 7 Personnel et organes sociaux

a) Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	6	11	17
Cadres et assimilés	6	5	11
Dirigeants	2	-	2
TOTAL	14	16	30

b) Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunérations	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie
Conseil d'Administration	73	néant	néant
Direction Générale	3 563	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seuleme	nt) -	-	néant

S O M M A I R E

P résentation Générale		
Le Change		
Les M étiers de la Bourse		
Les J eux	p. 8	
Les Voyages	p. 10	
Le T itre en Bourse		
Rapport Annuel		
Rapport de gestion	p. 16	
Rapports des commissaires aux comptes		
Résolutions		
Principes et Méthodes comptables d'évaluation	p. 25	
Bilans comparés	p. 27	
Comptes de résultat comparés		
Notes annexes	p. 30	

CHANGE DE LA BOURSE

Siège social :

3, place du Général de Gaulle

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00 Télécopie : 04 91 13 09 09

Société Anonyme au capital de 52 800 000 F

RCS Marseille 057 804 783 B

Maison de titres régie par la loi du 24 janvier 1984

Code interbancaire : 16 330

Conseil d'Administration

Georges Merle Président-Directeur Général

Daniel Humbert Administrateur-Directeur Général

Daniel Luciani
Administrateur

Marie-Thérèse Luciani Administrateur

Françoise Merle *Administrateur*

Direction Générale

Georges Merle Président-Directeur Général

Daniel Humbert
Directeur Général

Jean-Louis Coronel Directeur des Marchés

Murielle Pioli Sous-Directeur

Commissaires aux Comptes

Marcel Virzi-Laccania *Titulaire*

Jacques Vaysse-Vic

Jean-Marc Pascual Suppléant



CHANGE DE LA BOURSE